



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mai 2022

FR

CD/22/10
Original : anglais
Pour information

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RÉSUMÉ

Le présent document a pour but de fournir au Conseil des Délégués un argumentaire à l'appui de l'adoption de la résolution sur l'approche visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'emploie à fournir des services de soins de santé dans le monde entier. Garantir et améliorer la qualité et la sécurité des services de soins cliniques doivent constituer des aspects essentiels de cet effort. Toutefois, l'absence d'approches concertées sur cette question¹ fait qu'aujourd'hui, chaque composante du Mouvement suit une approche différente pour définir et gérer la qualité des soins de santé, ce qui constitue un défi important.

La résolution appelle le Mouvement à renforcer son engagement à répondre au défi croissant de garantir l'accès à des soins sûrs, efficaces et de qualité optimale, ainsi qu'à des médicaments abordables, aux populations vulnérables ou touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence telles que les pandémies.

En outre, la résolution exhorte le Mouvement à élaborer sur ce thème une politique commune qui comblera les lacunes existantes et harmonisera les approches et les outils actuellement utilisés pour garantir la sécurité des patients et la qualité des soins fournis aux personnes que nous servons au travers de nos activités liées à la santé.

L'objectif de la résolution est de renforcer la cohérence et la collaboration au sein du Mouvement, de façon à nous aligner sur le Plan d'action mondial 2021-2030 pour la sécurité des patients élaboré par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la base de la vision d'« un monde dans lequel personne ne subit de préjudice dans le cadre de soins de santé et où chaque patient reçoit des soins sûrs et respectueux, à tout moment et en tout lieu »², et à contribuer à sa réalisation.

1) INTRODUCTION

La notion de « ne pas nuire », empruntée à la pratique médicale, trouve ses origines dans le serment d'Hippocrate.

Toutes les opérations et actions menées au sein du Mouvement sont guidées par ce principe central. Dans son commentaire sur les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, Jean Pictet énonçait qu'un principe est « une règle, fondée sur le jugement et l'expérience, qu'une communauté adopte pour guider sa conduite »³. S'appuyant sur cet héritage, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)⁴ souligne, dans sa politique de protection, l'impératif de garantir que son action ne porte pas préjudice aux individus ou aux populations et ne les expose pas à des risques nouveaux.

De la même manière, dans sa Stratégie 2030, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) s'engage pour la prochaine décennie à faire en sorte que toutes les personnes bénéficient d'un accès sûr et équitable à la santé. La transformation 3 de la Stratégie énonce en outre l'engagement de bâtir des cultures et des organisations « qui contribuent à renforcer la sécurité, le bien-être et le développement de nos employés et de nos volontaires ainsi que la confiance des communautés ».

¹ OMS, [Plan d'action mondial 2021-2030 pour la sécurité des patients](#) (en anglais) ; National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018). [Crossing the Global Quality Chasm: Improving Health Care Worldwide](#). Washington, DC : The National Academies Press

² OMS, [Plan d'action mondial 2021-2030 pour la sécurité des patients](#) (en anglais)

³ Pictet, J., [Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge : commentaire](#). *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N°725, octobre 1980.

⁴ CICR, [ICRC Protection Policy](#), *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Vol. 90, N° 871, septembre 2008, p. 753.

Mais qu'est-ce que cela signifie réellement ? Comment appliquons-nous le concept de « ne pas nuire » au sein du Mouvement ? Comment garantissons-nous que les soins que nous prodiguons aux personnes ne leur portent pas préjudice ? L'impératif de « ne pas nuire » est développé dans le premier principe de protection de la Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire, qui souligne la nécessité d'« éviter d'exposer à d'autres préjudices, par vos activités, la population touchée par une catastrophe ».

Nous savons malheureusement que tous les ans, 421 millions d'hospitalisations sont enregistrées dans le monde et que 42,7 millions d'entre elles portent préjudice aux patients⁵.

Ces préjudices donnent lieu, tous les ans, à des millions de tragédies individuelles qui se traduisent pour les patients par des souffrances inutiles, un handicap ou le décès. Bien plus nombreux encore sont ceux qui voient leurs soins retardés ou détournés en raison d'erreurs ou de problèmes mineurs, ce qui non seulement leur porte préjudice, mais constitue en outre une ponction importante et continue sur des ressources de soins de santé limitées.

Certaines études scientifiques ont montré que dans les pays à revenu élevé, un patient sur dix en moyenne subit un événement indésirable lors de son hospitalisation⁶. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, un patient sur quatre serait concerné, et on compte tous les ans 134 millions d'événements indésirables dus au manque de sécurité dans les soins hospitaliers, ce qui contribue à environ 2,6 millions de décès. Globalement, dans les pays à revenu faible et intermédiaire, 60 % des décès dont les causes sont traitables par des soins médicaux sont dus à des soins non sûrs et de mauvaise qualité⁷.

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence le caractère essentiel de garantir des soins de santé sûrs et de qualité pour les personnes les plus vulnérables. La sécurité des patients reste une question de santé publique mondiale cruciale dont le rôle dans la réalisation concrète de la couverture sanitaire universelle (CSU) par les systèmes de santé est largement accepté. Cependant, des préoccupations montent selon lesquelles l'engagement et l'attention portés à la qualité des systèmes de santé dans les situations de crise humanitaire, ainsi que des soins qu'ils fournissent, sont insuffisants. Les crises humanitaires ayant tendance à se prolonger, il sera nécessaire d'adopter des approches à long terme mieux coordonnées et plus viables pour garantir la qualité durable des soins et la sécurité des patients.

2) CONTEXTE

Le présent document a pour but de fournir au Conseil des Délégués des informations contextuelles clés à l'appui de l'adoption de la résolution sur l'approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins.

Le Mouvement s'emploie à fournir des services de soins de santé dans le monde entier. Garantir et améliorer la qualité et la sécurité des services de soins cliniques sont des aspects essentiels de cet effort. L'une des cibles en matière de santé des Objectifs de développement durable vise à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ». Dans ce contexte, le monde entier s'unit autour de la CSU en tant qu'objectif de santé commun visant à faire

⁵Jha A.K., Larizgoitia I., Audera-Lopez C., Prasopa-Plaizier N., Waters H. et Bates D.W. « The global burden of unsafe medical care: analytic modelling of observational studies ». *BMJ Quality and Safety*, Vol. 12, N°10, octobre 2013, pp. 809-815.

⁶ Slawomirski L, Aaraaen A, Klazinga N. (2018). [The economics of patient safety: Strengthening a value-based approach to reducing patient harm at national level](#). Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail sur la santé N°96. Paris : Éditions OCDE.

⁷ National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018). [Crossing the Global Quality Chasm: Improving Health Care Worldwide](#). Washington, DC : The National Academies Press.

en sorte que toute personne reçoive les services de santé de qualité dont elle a besoin sans éprouver de difficultés financières⁸.

Il est nécessaire de mettre en évidence la difficulté croissante de garantir la sécurité des patients et la qualité des soins, tout en reconnaissant que les soins de santé non sûrs, d'une part, causent aux patients un degré important de souffrances humaines et de préjudices évitables et, d'autre part, entraînent une augmentation du coût des soins et une perte de confiance dans les services de santé fournis par le Mouvement, ce qui en fin de compte met en danger la réputation des composantes du Mouvement.

Les principales institutions actives dans le domaine de la santé au niveau mondial (telles que la Banque mondiale) considèrent la CSU comme la meilleure stratégie pour atteindre l'objectif de développement durable lié à la santé globale, puisque la réalisation de la CSU permet aux pays de tirer le meilleur parti de leur principal atout : les personnes.

Une population en bonne santé est essentielle au succès d'une nation ; lorsqu'ils ne sont pas en bonne santé, les enfants ne sont pas en mesure d'aller à l'école et les adultes ne peuvent pas travailler. Il est désormais considéré que la notion de CSU va au-delà des trois dimensions de base que sont la population, les services et les coûts, l'accent étant de plus en plus mis sur la garantie d'un niveau de qualité qui contribue à améliorer la santé de chaque personne⁹. La véritable valeur de la CSU pour les populations et les gouvernements dépend de la qualité des services de santé, laquelle exige la fourniture constante de soins sûrs qui ne nuisent pas aux patients.

3) ANALYSE

À ce jour, du fait des importantes contraintes qui existent dans les contextes humanitaires, y compris des systèmes et infrastructures de santé endommagés, des pénuries de personnel de santé qualifié et un accès limité aux fournitures médicales, seules de rares organisations humanitaires ont adopté une approche globale pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins cliniques. Il est extrêmement difficile dans de telles circonstances de fournir des soins de santé de qualité, ce qui engendre et multiplie des pratiques non sûres et des erreurs qui débouchent sur des préjudices graves, des handicaps ou le décès des patients. L'amélioration de la qualité des soins de santé constitue donc un défi important et complexe, en particulier dans le contexte de l'aide humanitaire.

En 2016, l'OMS a mené une consultation mondiale sur les priorités en matière de sécurité globale des patients dont les résultats ont mis en évidence le caractère inacceptable du niveau de préjudices évitables existant dans les systèmes de soins de santé, lequel présente peu de signes d'amélioration. Pour remédier à cette situation, l'OMS a entrepris plusieurs initiatives avec la participation de plusieurs États et partenaires.

En 2019 et 2020, la Fédération internationale et le CICR ont consulté des praticiens de la santé et des Sociétés nationales afin de dresser la liste des points essentiels à renforcer dans le domaine de la sécurité et de la qualité des soins. Les résultats confirment un besoin perçu de combler l'écart entre les normes visées en matière de soins cliniques et le niveau de qualité et de supervision réellement déployées sur le terrain. Il est par conséquent nécessaire d'adopter une approche et des systèmes communs pour aider le personnel de santé à fournir des soins sûrs et de qualité, afin de garantir que nous ne portons pas préjudice aux personnes que nous servons.

Alors que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge fournissent un nombre toujours plus important de services, il convient d'uniformiser les pratiques et d'améliorer la qualité des soins cliniques en adoptant une approche commune à l'échelle du Mouvement qui fixe les objectifs à atteindre et place

⁸ OMS, [Plan d'action mondial 2021-2030 pour la sécurité des patients](#) (en anglais)

⁹ P. Barker, Making universal health coverage whole: Adding quality as the fourth dimension. Institute for Healthcare Improvement (2016).

les patients et les communautés au centre.

En 2020, le CICR s'est associé à la Fédération internationale pour élaborer un cadre relatif à la sécurité des patients et la qualité des soins, qui sera présenté en 2022 à l'Assemblée générale de la Fédération internationale pour adoption par ses membres. Ce cadre a vocation à appuyer la fourniture fiable de soins de qualité tout en instituant une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue dans le contexte des soins de santé d'urgence et en améliorant la redevabilité à l'égard des patients, des familles et du personnel, ainsi que leur sécurité.

L'amélioration de la sécurité et la réduction des risques repose essentiellement sur une bonne conception des systèmes, ce qui nécessite une bonne compréhension de la situation existante. Dans cette optique, une consultation et un processus de co-conception ont été menés sur les aspects suivants :

- le système existant et la question de savoir où se situent actuellement les problèmes de qualité ; et
- les difficultés rencontrées par le personnel tant sur le terrain qu'au siège.

4) INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES

Le Mouvement estime que des investissements doivent être consentis dans le domaine de la sécurité et de la qualité des soins cliniques pour mener les actions essentielles requises aux fins de pallier les lacunes existantes.

Fournir de façon cohérente des soins cliniques sûrs et de la meilleure qualité possible nécessite des ressources à l'appui de la conception et de la mise en œuvre, à l'échelle du Mouvement, de mécanismes robustes garantissant la supervision et la fourniture de soins de qualité pour chaque patient au sein des établissements de soins de santé. En parallèle, il convient d'instaurer pour l'ensemble du personnel une culture de la sécurité et de l'équité.

Cependant, bien que la résolution proposée vise à accroître les investissements essentiels dans la qualité et la sécurité des soins cliniques, elle n'impose aucun engagement financier aux États ou aux composantes du Mouvement.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les paragraphes du dispositif de la résolution proposée présentent les mesures que doivent prendre les composantes du Mouvement, en fonction de leurs mandats et de leurs objectifs institutionnels respectifs, dans les domaines de la collecte et l'analyse de données, du renforcement des connaissances, des compétences et des capacités, ainsi que du partage d'expériences et de bonnes pratiques à travers le Mouvement. La résolution proposée appelle en outre au renforcement des capacités des institutions nationales concernées ainsi que de la coordination et de la coopération avec l'ensemble des parties prenantes afin de susciter un engagement plus ferme.

Conclusion et recommandations

À la lumière des besoins décrits ci-dessus, il est recommandé que le Conseil des Délégués :

- I. adopte la résolution intitulée « Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins » ;

- II. appelle les composantes du Mouvement à mobiliser et allouer les ressources et l'appui nécessaires pour répondre à ce besoin humanitaire essentiel, en vue de renforcer la capacité collective du Mouvement de partager une compréhension commune de ce que signifient « la qualité des soins et la sécurité des patients » ;
- III. demande que les différents indicateurs de qualité soient mis en œuvre et fassent l'objet d'un suivi régulier, de rapports et d'analyses (pour présentation au prochain Conseil des Délégués) ;
- IV. demande au CICR et à la Fédération internationale d'entreprendre le processus d'élaboration d'une politique à l'échelle du Mouvement sur la sécurité des patients et la qualité des soins de santé humanitaires pour adoption au Conseil des Délégués de 2023, et d'uniformiser et normaliser l'approche du Mouvement en matière de sécurité des patients et de qualité des soins.